

**2018 DJS 259** Signature du Contrat Jeunesse du 14<sup>e</sup> arrondissement.**PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Les contrats jeunesse d'arrondissement (CJA) conclus entre la Mairie de Paris et les Mairies d'arrondissement permettent de définir et de formaliser les orientations stratégiques de la politique municipale à mener dans chaque arrondissement en direction des jeunes, au regard des spécificités et des priorités locales mises en lumière dans le diagnostic établi par la Mairie d'arrondissement, la sous-direction de la jeunesse (SDJ) et plus particulièrement les référents jeunesse de territoires (RJT), les acteurs intervenant auprès des jeunes et les jeunes eux-mêmes.

Leurs objectifs s'inscrivent dans le cadre du Programme Parisien pour l'Autonomie des Jeunes (PPAJ) identifiant cinq axes dans la construction de l'autonomie : s'orienter, se former, s'informer ; trouver un emploi stable ; se loger ; se déplacer, expérimenter la ville ; s'engager, découvrir, s'épanouir.

Le contrat du 14<sup>e</sup> arrondissement pour la période 2015-2018 prenant fin, un projet de contrat jeunesse actualisé, qui s'inscrit dans la continuité du précédent, vous est soumis dans la présente délibération. L'élaboration de ce nouveau contrat pour la période 2018-2021 s'est appuyée sur une actualisation des données et de l'état des lieux de l'offre de services et de loisirs, l'évaluation du précédent contrat, une concertation menée avec les jeunes et les acteurs jeunesse et l'élaboration d'axes de travail sur la base de ces retours.

Les jeunes sont plus fortement représentés dans le 14<sup>e</sup> arrondissement qu'à Paris. 28,2% de la population est en effet âgée de moins de 25 ans contre 27,8% à Paris. Les jeunes âgés de 16 à 25 ans représentent 17% de la population, contre 15% à Paris. La situation est toutefois plus contrastée sur certaines parties du territoire de l'arrondissement, notamment dans le quartier de la Porte de Vanves, inscrit dans la géographie de la politique de la ville. Dans celui-ci, la proportion de jeunes est significativement plus importante (30,1%,) que sur l'ensemble du 14<sup>e</sup> arrondissement (28,2%) et à Paris (27,8%).

Avec 3 centres Paris anim' dont l'un dispose d'une antenne et un espace Paris jeunes, de nombreuses associations dédiées à la jeunesse ainsi qu'une trentaine d'équipements sportifs et plusieurs équipements culturels, les jeunes habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement bénéficient d'une palette variée de structures de proximité. Les équipements spécialisés dans l'accueil des jeunes se situent principalement au sud-ouest de l'arrondissement à proximité du secteur situé en géographie prioritaire de la politique de la ville.

La démarche d'analyse menée avec les acteurs de la jeunesse met en lumière plusieurs constats : le 14<sup>e</sup> arrondissement est un arrondissement dont la jeunesse est marquée par une forte présence d'étudiants (74% des jeunes de 16 à 25 étant étudiants contre 70% à Paris), qu'il convient de prendre en compte dans l'offre destinée à la jeunesse. Parmi les problématiques que peuvent rencontrer les jeunes, globalement, et pour lesquelles ils sollicitent les professionnels de l'arrondissement, l'insertion et l'emploi sont les plus prégnantes. L'offre en faveur de la jeunesse pourrait par ailleurs être mieux valorisée auprès du public visé en se saisissant de nouveaux moyens de communication.

En partant de ces constats, les principaux objectifs que se fixent la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement et la Mairie de Paris visent :

- à aider les jeunes à s'inscrire pleinement dans la société en favorisant leur insertion et leur orientation, en les valorisant et en leur proposant de nouveaux espaces d'expression : il est ainsi proposé de développer des liens avec les entreprises locales pour favoriser les embauches, d'étendre l'accompagnement des recherches de stages aux lycéens, d'amplifier l'information relative au logement et de mener des actions autour de la parentalité. Une attention particulière sera portée sur la sensibilisation à la lutte contre les discriminations et la valorisation des initiatives, sportives, culturelles ou citoyennes, impliquant les jeunes. Enfin la prise de parole des jeunes sera encouragée au sein des équipements des établissements scolaires par l'organisation de débats ou la mise en place de web-radios ;

- à favoriser l'accès des jeunes aux ressources de l'arrondissement en facilitant l'émergence des projets qu'ils portent et leur participation, mieux accueillir les jeunes dans les équipements, et développer le dialogue avec les élus de l'arrondissement : il est envisagé de mieux s'appuyer sur la communication entre pairs et de faire émerger des réseaux collaboratifs pour lutter contre le non-recours et valoriser les initiatives des jeunes. La mise à disposition d'espaces fermés ou extérieurs, pour la conduite de projets, l'organisation d'évènements ou de stages de révisions, sera facilitée. Des parrainages, des remises de diplômes en Mairie d'arrondissement ou la participation d'élus aux conseils de jeunes des équipements auront vocation à favoriser la compréhension des fonctions électives ;

- à mieux investir les réseaux sociaux pour diffuser de l'information en direction de la jeunesse, tout en prévenant les risques liés aux usages de ces nouveaux modes de communication : il s'agira de favoriser l'émergence d'un comité de « jeunes ambassadeurs » pour alimenter les différents outils de communication numérique tout en organisant des ateliers de sensibilisation à la pratique mais aussi à l'éthique, de s'approprier pleinement les nouveaux modes de communication et de prévenir les dangers (cyber harcèlement, addictions) liés à l'utilisation des réseaux sociaux.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris